Contribution de la Région Centre-Val de Loire à la consultation publique sur le pacte européen pour le climat dans le cadre du pacte vert pour l'Europe

La Région Centre-Val de Loire : une Région engagée pour le climat et en accord avec les objectifs du pacte vert européen

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, en tant qu'assemblée délibérative d'un territoire de 40 000km² et peuplé de plus de 2.5 millions de citoyens, définit et met en œuvre des politiques sur un vaste champ de compétences, incluant en particulier

- Transport,
- Enseignement secondaire et supérieur,
- Orientation, Formation professionnelle, apprentissage et alternance,
- Développement économique et innovation,
- Aménagement du territoire et prise en compte de l'environnement,
- Pilotage de la transition énergétique,
- Gestion des fonds européens.

Si le changement climatique est un phénomène planétaire comme le précise le rapport des experts du GIEC d'octobre 2018, les conséquences du réchauffement climatique sont aujourd'hui tangibles sur tous les territoires. En Région Centre-Val de Loire, le changement climatique se traduit très concrètement par des canicules plus fréquentes et plus intenses, des tensions sur la ressource en eau, un assèchement des sols, une recrudescence d'inondations et d'incendies. Ces conséquences représentent de réelles menaces pour la santé des citoyens et de la biodiversité des territoires qui composent la région mais ce sont aussi de graves facteurs de déstabilisation pour les filières économiques (agriculture, tourisme et industrie).

En 2019, face à cet enjeu de taille, les élus du Conseil régional du Centre-Val de Loire ont fixé un cap pour la stratégie climatique et énergétique du territoire : atteindre la neutralité climatique et l'autonomie en énergie renouvelable d'ici 2050. Inscrite dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalités des Territoires (SRADDET), cette ambition se traduit par un ensemble d'objectifs stratégiques tels que :

- Une modification en profondeur des modes de production et de consommation d'énergies,
- L'eau : une richesse de l'humanité à préserver,
- La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive,
- Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée,
- L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter.

Pour parvenir à de tels objectifs, la Région Centre-Val de Loire orchestre depuis 2019 une **COP régionale** sur son territoire.

Par cette initiative d'envergure, la Région Centre-Val de Loire veut faire passer de **l'ambition à l'action** les citoyens et parties prenantes du territoire pour une transition climatique et sociale. La dimension **citoyenne** et l'approche « Bottom-Up » de la COP se retrouvent dans un panel citoyen représentatif de la population du territoire (constitué d'une trentaine de personnes tirées au sort) qui est chargé de s'approprier les enjeux de la démarche, d'émettre des recommandations sur le processus de la COP régionale. Concrètement, près de 100 engagements pour le climat et la création d'une quinzaine de groupes de travail thématiques ont été recensés jusqu'à ce jour.

De plus, la COP régionale a identifié **5 conditions de réussite** pour **5 leviers principaux**. Ainsi, elle a identifié 5 secteurs sur lesquels agir en priorité afin de s'assurer d'un réel impact sur l'atténuation du dérèglement climatique :

- L'habitat et l'ensemble du bâti,
- La mobilité et les transports,
- L'agriculture et l'alimentation,
- Activités économiques, procédés industriels et déchets,
- Les milieux naturels et la biodiversité.

Pour que l'ensemble des transformations puissent être mises en œuvre dans de bonnes conditions, 5 conditions de réussite ont été identifiées :

- Un tableau de bord de la transition écologique avec des indicateurs pertinents,
- Une démocratie permanente et approfondie, et la sensibilisation de tous les citoyens,
- Des outils de financements massifs et adaptés aux besoins,
- Un souci constant de justice sociale dans les choix qui sont faits,
- Le développement rapide et efficace des énergies renouvelables.

Ces initiatives sont **évaluées** par un conseil scientifique et font l'objet d'un suivi rigoureux. La valorisation des données et la création et le suivi d'indicateurs dédiés permettent aussi de s'assurer collectivement du respect des trajectoires et des objectifs fixés.

Dans cette optique, la Région Centre-Val de Loire **salue le lancement d'un pacte climatique européen**. En faisant du Green Deal la pierre angulaire de l'action européenne, la Commission européenne envoie un signal fort et nécessaire pour la transition climatique à l'ensemble des citoyens européens.

Par leur approche globale (prise en compte de tous les secteurs) et inclusive (prise en compte des parties prenantes), le Green Deal et le pacte climat sont une réponse inédite et ambitieuse aux enjeux climatiques.

Durant la programmation 2014-2020, les fonds européens ont permis, en Centre-Val de Loire, de financer des projets d'envergure sur les territoires pour lutter contre le réchauffement climatique. La Région salue ainsi la prise en compte des territoires par l'Europe et souligne l'importance du rôle d'intermédiaire assuré par les autorités régionales.

Aussi, la crise sanitaire actuelle bouleverse nos équilibres et renforce, en Centre-Val de Loire comme ailleurs, la nécessité d'une transition vers des modèles plus durables, plus justes. Dans ce contexte historique et si particulier, le pacte climatique européen est un cap pour une relance verte.

Une stratégie européenne qui doit se donner les moyens de ses ambitions

Des objectifs d'une telle ambition nécessitent des moyens considérables.

Or, les premiers éléments communiqués autour du projet de Cadre Financier Pluriannuel révisé et augmenté du Plan de relance européen montrent que la lutte contre le réchauffement climatique ne fait pas l'objet d'une ligne budgétaire dédiée. Le développement d'infrastructures liées aux énergies renouvelables ou la rénovation thermique des bâtiments sont, entre autres, des leviers incontournables pour parvenir à la neutralité climatique mais nécessitent des investissements de grande ampleur.

Au-delà des moyens budgétaires affectés, cette stratégie à long terme de neutralité climatique suppose que des axes d'intervention composés d'actions très précises soient définies. La Région Centre-Val de Loire sera attentive aux différentes stratégies qui seront proposées pour parvenir aux objectifs fixés.

Par ailleurs, la mise en œuvre du pacte climatique pose plusieurs interrogations qu'il sera nécessaire d'éclaircir. En effet, les autorités locales et régionales, acteurs clefs sur les territoires, devront être associés pour que l'ambition européenne se traduise en réussite opérationnelle.

Recommandations de la Région Centre-Val de Loire pour une politique climatique européenne efficace au service des territoires

La Région Centre-Val de Loire estime nécessaire les pistes d'amélioration suivantes :

- **Fixer un fléchage d'au moins 30% du prochain CFP sur les ambitions climatiques**

  Au-delà de la volonté affichée d'un fléchage des dépenses du CFP 2021-2027 sur les objectifs climatiques, les institutions européennes devront s'assurer de la déclinaison opérationnelle pour s'assurer de la contribution effective du budget européen à l'objectif de neutralité climatique.

- **Faire du Pacte Climat un élément clef de Next Generation EU**

  Les négociations en cours sur le plan de relance européen post COVID doivent considérer l'enjeu climatique comme une priorité voire une opportunité de repenser nos façons de produire (relocalisation des activités, durabilité des outils de production…) et de consommer.

- **Concentrer l'utilisation du FEDER sur la transition climatique et énergétique**

  La Région estime nécessaire que soit fixé un seuil plancher minimum pour l'affectation du FEDER 2021-2027 vers des opérations contribuant à la transition énergétique et climatique. Aussi, elle soutient une concentration thématique sur **l'OS 2 à au moins 30%** des Programmes opérationnels FEDER, et ce quel que soit la catégorie de région.

- **Renforcer le programme LIFE**

  Seul véritable outil européen dédié à l'environnement et au climat, le programme LIFE est essentiel pour la transition verte. La situation actuelle nous rappelle la nécessité qu'ont nos sociétés à s'adapter au changement climatique et le programme LIFE est plus que jamais le levier pour permettre cette adaptation. La Région Centre-Val de Loire salue l'introduction de la transition énergétique dans le programme LIFE 2021-2027 et reste attentive au budget, à ce stade insuffisant, qui sera alloué.

- **Renforcer la dimension climat des travaux de recherche et d'innovation**

  La neutralité climatique est un objectif de taille qui nécessitera des solutions nouvelles, innovantes, auxquels peuvent contribuer les **partenariats entre le public, le privé et la recherche**.

  Les **chercheurs** doivent être davantage mobilisés dans les travaux sur le climat. Ils sont associés dans différents **GIEC régionaux** qui ont pu se structurer, et ont un rôle clé à jouer dans la **diffusion de la culture scientifique.**

  Horizon Europe, le prochain programme cadre pour la recherche et l'innovation, devrait contribuer prioritairement aux enjeux liés au climat.

- **Repenser le soutien aux entreprises et soutenir leur transition écologique**

  Afin d'impulser la transition verte des entreprises, l'Union Européenne devrait renforcer la conditionnalité de ses aides à destination des entreprises, pour faire évoluer les méthodes de production, soutenir leur transition écologique, et donner une dimension concrète aux stratégies de RSE.

- **Intégrer la notion de sobriété énergétique**

  Pour réduire notre impact sur le climat, la réduction de la consommation en énergie est incontournable. Or, la notion de sobriété énergétique, pourtant essentielle, ne ressort pas comme une priorité évidente du pacte climatique européen. Elle devrait être intégrée dans les futurs programmes européens, qui devraient être des leviers pour **accompagner et promouvoir les stratégies locales de sobriété.**

- **Donner plus de moyens aux collectivités régionales et locales pour mieux se saisir de ces enjeux et avoir un réel impact sur les territoires**

  Les institutions européennes doivent co-construire cette stratégie climatique avec les collectivités territoriales. C'est une condition indispensable pour s'assurer de l'implication des citoyens et des parties prenantes localement. **Seules les mesures concrètes prises sur le terrain** pourront répondre aux objectifs ambitieux fixés à

l'échelle européenne. Pour cela, les autorités locales et régionales doivent pouvoir mobiliser des moyens humains à cet effet et directement sur les territoires.

Aussi, en **complémentarité avec les initiatives de la Convention des Maires, la Région Centre-Val de Loire** suggère que des expérimentations soient conduites par certaines autorités régionales avec l'appui de la Commission européenne pour déployer des actions concrètes faisant leurs preuves, actions susceptibles d'être déployées ensuite à plus grande échelle.

En ce sens, la Région Centre-Val de Loire serait disposée à conduire ce type **d'expérimentations concrètes pour la mise en application du Pacte Climat européen,** avec les institutions européennes, et d'autres territoires européens pilotes.

- **Simplifier, soutenir, mutualiser et diversifier les capacités d'accompagnement en ingénierie ou en financement des porteurs de projets**

  La diversité des dispositifs de financement ou/et d'accompagnement en ingénierie est souvent génératrice de grandes complexités pour les porteurs de projets. Cela explique parfois leur faible mobilisation des dispositifs mis en place, à tous les échelons.

  Par ailleurs, des financeurs privés et publics font le constat qu'il est possible d'aller plus loin dans l'accompagnement en ingénierie ou financement de projets en (i) mettant en cohérence leurs stratégies d'accompagnement, voire en développant des dispositifs communs, de manière à couvrir l'ensemble des besoins et (ii) traitant conjointement des demandes afin de mobiliser, en pleine complémentarité, leurs dispositifs.

  Ces deux constats incitent les partenaires publics et privés à expérimenter des nouveaux modes d'accompagnement, à travers par exemple la mise en place de « **guichet unique** », visant à simplifier les procédures administratives, à accompagner les porteurs de projets dans l'indentification des dispositifs, à développer des comités « ad hoc » multi-financeurs et à lancer des appels à projets multi financeurs.

  Soucieuse de dynamiser le secteur **de la rénovation énergétique**, la Région Centre-Val de Loire a créé en février 2020 **une société de tiers financement**, sous la forme d'une Société d'Economie Mixte (SEM). Cette société a vocation à compléter l'offre locale existante à travers **un accompagnement technique et financier abouti fourni aux particuliers**, pour leur faciliter le parcours pour la rénovation énergétique. Elle assure aussi un rôle de « tiers de confiance », tant vis-à-vis du public que des professionnels des secteurs d'activités qui concourent à la réalisation d'opérations de rénovation énergétique. La Région, avec une participation majoritaire au capital de la SEM à 58,2% des parts, assume pleinement son rôle de chef de file de la transition énergétique.

  Ainsi, la Région Centre-Val de Loire suggère que des expérimentations faisant leur preuve soient conduites par certaines autorités régionales avec l'appui de la Commission européenne, ces actions concrètes pouvant être ensuite déployées à plus grande échelle.

- **Penser et aider la gouvernance de l'énergie et du climat à tous les échelons**

  Les institutions européennes doivent ainsi intégrer dans la gouvernance de l'énergie les autorités régionales et locales.

  A ce titre, la Région **anime une conférence des acteurs de l'énergie pour partager les orientations, les connaissances et les stratégies d'intervention**. Cette animation est également déclinée à un niveau local pour associer toutes les collectivités, la société civile et les entreprises du territoire à cette concertation.

  En outre, une **gouvernance locale et territoriale de l'énergie** réelle et effective nécessite, au-delà des directives européennes introduisant les notions de communautés d'énergie locales, un réel soutien financier et méthodologique, incluant le soutien financier à **l'animation de ces gouvernances locales de l'énergie et du climat**.

A ce titre, la Région Centre-Val de Loire déploie des moyens pour encourager, sur ces territoires, l'émergence de communautés locales de l'énergie. Elle s'est ainsi fixée l'objectif ambitieux qu'au moins **15% des moyens de production d'EnR soient détenus à l'horizon 2030 par des citoyens, collectivités et acteurs économiques**. Au-delà du dispositif régional d'aide « 1€ citoyen = 1€ Région », des accompagnements européens sont indispensables à la consolidation de la gouvernance locale de l'énergie, à la généralisation des actions de sobriété et à la sécurisation de l'autoconsommation.

- **Accompagner les observatoires, la gestion des données et leur publication**

  De plus, l'assurance du respect de la trajectoire **nécessite des outils de pilotage et de suivi des indicateurs, indispensables à l'aide à la décision et à la vulgarisation des données et à l'appropriation des objectifs communs**. En ce sens, la Région travaille sur la structuration d'un **Climate Data Hub régionale**, pour recenser, organiser, mutualiser et valoriser les données du territoire et s'assurer du respect des engagements de la COP régionale et des objectifs du SRADDET en associant les parties prenantes. Un soutien européen, et une collaboration avec les services de la Commission européenne, sera nécessaire pour permettre le déploiement de ce Climate Data Hub, qui pourrait inspirer et enrichir d'autres initiatives en Europe.

- **Une transition climatique citoyenne : faire participer et accompagner l'ensemble de la société et en premier lieu la jeunesse**

  La transition climatique doit intégrer l'ensemble de la société dans sa mise œuvre et elle doit aussi prendre en compte les spécificités de chacune de ces catégories. La jeunesse, en particulier, est un enjeu clef pour la réussite du pacte climatique.

  Pour ce faire, l'innovation sociale et organisationnelle est un bon levier pour que la transition climatique soit aussi citoyenne.

  Une meilleure **connaissance et appropriation des enjeux climatiques** par les citoyens en particulier les jeunes est indispensable. L'éducation populaire est un levier à ne pas négliger.

  Une **diffusion plus massive d'information,** à destination de tous les citoyens et de toutes les parties prenantes, est indispensable. Elle doit également s'accompagner d'une **incitation aux engagements et aux actes concrets de chacun**, tels que la Région Centre-Val de Loire essaie de le faire sur son territoire avec sa COP régionale.

  La Région a également mis en œuvre une démarche de démocratie permanente. D'autres initiatives se sont déployées dans d'autres régions européennes en ce sens. Aussi, la Région Centre-Val de Loire appelle à la structuration d'une réflexion sur l'association de **jurys citoyens** à l'échelle européenne à l'instar de la **Convention Citoyen pour le Climat.**

  Elle est disposée à contribuer aux travaux qui seront menés en ce sens au niveau européen.

Le Président du Conseil régional

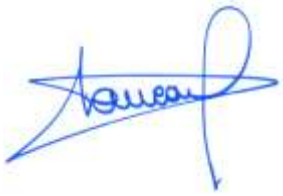

François BONNEAU